



# Fontenay-Saint-Père



« CHAT... SUFFIT » !

Construisons ensemble notre bien-être au quotidien

## -1- Déjections animales

### Un Constat

Nos amis les animaux ne laissent pas toujours place nette derrière eux.

Notre village, ses espaces verts, ses routes et trottoirs sont envahis de « **crottes de chiens** » et de « **crottin de cheval** ».

Pour ne pas mettre les pieds dedans, les habitants, enfants et promeneurs doivent regarder le sol en permanence: les **crottes** ne sont pas ramassées.



Distributeur de sac ramasse-crottes

### Que Faire?

Préserver notre environnement par des gestes simples et responsables.

Nos animaux ne peuvent pas ramasser...

**VOUS...OUI..!**

La Municipalité met temporairement à votre disposition sur les places publiques des distributeurs de sacs « **ramasse-crottes** », de quoi devenir des maîtres exemplaires.

Cavaliers, pensez à équiper vos chevaux de « **sac à crottin** ».



Ça sent l'amende !

### Rappel

Nul n'est censé ignorer la loi, mais un petit rappel est toujours utile!

L'arrêté municipal est consultable sur le site:

<http://>

[www.fontenay-saint-pere.fr/](http://www.fontenay-saint-pere.fr/)

**En synthèse:** Les propriétaires et détenteurs d'animaux doivent veiller à ne pas laisser souiller et dégrader le domaine public, les parcs et jardins publics, les emplacements aménagés pour les jeux des enfants ainsi que les routes par les déjections de l'animal placé sous leur responsabilité.